

PRESTATION DE SERMENT DES AUDITEURS DE JUSTICE ET STAGIAIRES

6 mars 2026

Discours de Mme Isabelle GORCE

Première présidente de la cour d'appel de Bordeaux

Monsieur le sous-préfet représentant le préfet de région,

Madame, messieurs les parlementaires, monsieur le président de la commission des lois

Monsieur le premier président de la cour de cassation, monsieur le procureur général près ladite cour,

Monsieur le procureur général honoraire, membre du conseil supérieur de la magistrature,

Monsieur le directeur des services judiciaires,

Monsieur le secrétaire général adjoint,

Madame, monsieur les inspecteurs généraux représentant l'inspecteur général de la Justice

Madame la procureure générale honoraire, membre du conseil constitutionnel

Général, commandant de la région de gendarmerie de la Nouvelle Aquitaine,

Monsieur le président de la cour administrative d'appel de Bordeaux,

Monsieur le premier président de la cour d'appel de Versailles ;

Madame la première présidente de la cour d'appel de Toulouse, présidente de la conférence nationale des premiers présidents de cours d'appel,

Mme la procureure générale près la cour d'appel de Poitiers,

Madame la vice-présidente de la chambre régionale des comptes

Mme le procureur financier

Madame la directrice de l'école nationale de la magistrature

Madame la présidente du tribunal judiciaire de Bordeaux,
Monsieur le président du tribunal judiciaire de Versailles, président de la
conférence nationale des présidents des tribunaux judiciaires,

Monsieur le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Bordeaux,

Monsieur le directeur interrégional des services pénitentiaires de Bordeaux

Madame la présidente de la chambre régionale des commissaires de Justice
Monsieur le président du conseil régional des notaires

Madame le vice-bâtonnière du barreau de Bordeaux,
Monsieur le président, madame la directrice de l'école des avocats Aliénor,
Monsieur le directeur de l'école de formation des barreaux du ressort de la cour
d'appel de Paris
Madame la vice-doyenne de la faculté de droit et sciences politiques de
Bordeaux,

Mesdames et messieurs les membres du corps enseignant de l'ENM et des jurys
de concours,
Mesdames et messieurs les membres de l'inspection générale de la Justice,
monsieur le conseiller d'Etat.

Chers auditrices et auditeurs de Justice, chers stagiaires, chers collègues,
Mesdames, messieurs qui nous suivez notamment à distance,

C'est avec un plaisir renouvelé que nous vous accueillons aujourd'hui à la cour,
dans cette salle des pas perdus que nous transformons pour la circonstance
chaque année en salle d'audience, sous le regard de Montaigne et de
Montesquieu dont les statues nous enserrent d'un bout à l'autre de cette salle.
Depuis désormais quatre ans, de très importantes promotions d'auditeurs de
Justice se succèdent, nous mettant à chaque fois au défi de pouvoir les accueillir
tous à la cour pour cette cérémonie.

Vous serez encore très nombreux, chers auditeurs et stagiaires, puisqu'au nombre total de 470, à prêter vos serments aujourd'hui et signer ainsi votre entrée dans la magistrature. Je dis vos serments car vous prêterez, selon votre statut d'auditeur de Justice, de stagiaire ou d'auditeur du département international, deux serments légèrement différents. C'est la nouveauté de cette année, souhaitée par la direction de l'école qui avait à cœur que malgré cette différence de serment, vous soyez tous réunis pour cette cérémonie.

Ces promotions qui se succèdent sont le fruit tangible des états généraux de la Justice lancés par le président de la République il y a déjà bientôt 5 ans, le 18 octobre 2021. Beaucoup de préconisations pour améliorer le fonctionnement de l'institution judiciaire ont été formulées à cette occasion et déjà beaucoup de réformes sont intervenues, en matière pénale comme en matière civile, invitant les juridictions à développer de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles approches de traitement du contentieux ; une loi de programmation et d'orientation a été votée le 20 novembre 2023 pour en accompagner la mise en œuvre et renforcer substantiellement, notamment, les effectifs de magistrats et de fonctionnaires en charge des services judiciaires.

Nous souhaitons bien entendu que la trajectoire budgétaire votée en 2023 puisse aller jusqu'au bout et nous permette de voir les moyens de notre institution progresser dans les proportions qui ont été annoncées. C'est non seulement nécessaire pour le bien de celle-ci mais désormais indispensable au maintien de la motivation de tous les acteurs, à conduire le changement.

Nous savons, monsieur le directeur des services judiciaires qui représentez aujourd'hui le garde des Sceaux, que le maintien de cette trajectoire est soutenu avec force par notre ministre dans le contexte parlementaire que nous

connaissions, et nous lui en sommes gré ; l'ensemble des juridictions est fortement mobilisé pour que les moyens humains et budgétaires qui leur sont alloués leur permettent de gagner en efficience et en rigueur dans leur gestion. Les magistrats et fonctionnaires sont de plus en plus sensibilisés à la bonne utilisation des crédits qui leur sont alloués pour exercer leurs fonctions. Et vous le savez nous militons, nous chefs de cour, pour qu'une déconcentration accrue renforce nos compétences en matière de pilotage budgétaire, de contrôle de gestion et de maîtrise des coûts ; c'est à cette seule condition que notre institution pourra gagner en efficience, au plus près de la réalité des besoins du terrain.

Avant de céder la parole au procureur général, permettez-moi encore de saluer très respectueusement les deux plus hauts magistrats de France qui nous font également l'honneur de leur présence à Bordeaux. M le premier président de la cour de cassation, M le procureur général, nous savons toute l'attention que vous portez à ces futurs collègues qui nous rejoignent comme à la qualité de leur formation initiale. Votre présence à ce moment si symbolique est évidemment un signe très fort en leur direction.

M le Procureur général, vous avez la parole pour vos réquisitions.

*

*

*

La cour vous remercie

Chers auditrices et auditeurs de Justice, chers stagiaires issus du concours professionnel, chers élèves du département international.

A mon tour de vous dire ...ça y est ! Vous y êtes ! Vous avez franchi toutes les étapes de cette exigeante sélection que sont les différents concours d'entrée à l'ENM. Vous voilà enfin admis au sein de cette prestigieuse école de la magistrature à laquelle, comme chacun de vos aînés, je puis vous l'assurer, vous resterez profondément attachés.

Votre réussite justifie pleinement que je vous adresse à mon tour de chaleureuses félicitations, en mon nom personnel, au nom des hauts magistrats qui siègent à mes côtés et au nom de la cour toute entière.

Bienvenus dans le corps judiciaire dont vous faites désormais partie.

L'école qui est désormais la vôtre, n'est pas seulement une école d'application, elle va vous accompagner dans un véritable parcours initiatique ; vous découvrirez que la science et la technique juridiques, seules, sont insuffisantes pour régler les conflits ; que s'il faut y ajouter beaucoup d'humanité, de générosité, d'ouverture d'esprit et de compréhension, de capacité de réflexion qui relèvent de qualités personnelles qu'à n'en pas douter vous avez tous, il est nécessaire également d'y associer une posture professionnelle. Et cette posture n'est pas innée. Elle s'acquiert et s'approfondit tout au long de la carrière. C'est d'elle dont il va vous falloir faire l'apprentissage pour débiter dans vos fonctions de magistrat.

Vous faites votre entrée dans une institution qui a cette caractéristique particulière que quelles que soient les réformes dont elle fait l'objet, elle est fortement critiquée.... souvent injustement, et de façon irrationnelle, mais pas toujours, il faut bien le reconnaître.

Même si elle a beaucoup évolué ces trente dernières années, force est de constater que comme le procureur général l'a rappelé, notre institution n'a pas fondamentalement réussi à répondre aux attentes les plus essentielles de nos concitoyens. Il faut dire qu'elle a été largement victime de sa gestion managériale par la loi, avec des réformes incessantes, en silo, tenant lieu de projet pour la Justice quand elles en accélèrent la désorganisation, elle a été victime de l'accélération du traitement de la justice pénale du quotidien au détriment des affaires civiles, familiales, sociales, elle a été victime de la dématérialisation chaotique des procédures, et disons-le aussi, elle a été victime d'une conception de l'architecture des palais de Justice qui n'a fait que contribuer, voire renforcer les cloisonnements de nos métiers.

Il nous faut relever collectivement le défi du retour de la confiance, la confiance de nos concitoyens bien sûr, mais aussi la confiance en nous. Et l'une des premières critiques ancienne, lancinante, insupportable même pour beaucoup d'entre nous, qu'il nous faut prendre à bras le corps, est bien celle du temps judiciaire que nous ne parvenons à réduire qu'au prix de contraintes fortes sur nos organisations, d'une charge de travail des magistrats et greffiers non négligeable, mais aussi sur les obligations procédurales imposées aux parties, car le temps judiciaire, on l'oublie souvent est aussi un temps partagé et il faut bien le dire de temps en temps, l'institution n'est pas seule responsable du temps parfois excessif qui est pris pour juger certaines affaires, ce temps qui finit par éroder le sens des décisions prises.

Vous verrez dans ce contexte combien vos futurs collègues, loin d'être hors sol, sont des professionnels ancrés dans la réalité, traversés par toutes les interrogations que connaît notre société, vous verrez combien ils sont divers, combien aussi ils sont attachés à leur métier, à leurs missions, à la qualité du

service rendu. Et très vite, comme eux, nous vous le souhaitons, vous deviendrez passionnés par votre quotidien, ce sentiment particulièrement réconfortant d'être utile, quoiqu'on en dise et quelles que soient les difficultés.

Le temps, pour le coup, de cette audience m'est compté, aussi irais-je à l'essentiel.

Je voudrais très modestement, comme un témoignage, vous dire ce qui, à mes yeux, ne devra jamais vous quitter sur ce long chemin que vous empruntez désormais et qui, je vous le souhaite, vous permettra d'évoluer et de progresser comme magistrat, mais aussi et peut être surtout en tant que personne, dans l'exercice de vos fonctions.

D'abord ne jamais oublier que *"le droit est une machine à douter"* comme le disait le doyen Carbonnier. Contrairement à l'idée qu'on se fait de la rigidité de la dogmatique juridique, de l'inafaillibilité du raisonnement auquel elle conduirait, le droit est le lieu de la remise en cause. Comme praticien désormais, vous allez quotidiennement faire l'expérience du débat, de la discussion, du contradictoire et il vous appartiendra de faire vivre ce débat ; vous en serez même les garants. Vous découvrirez combien la décision que vous prendrez sera d'autant plus solide, charpentée mais aussi comprise qu'elle aura été débattue, de façon approfondie et qu'auront été épuisés tous les arguments. Le professeur François Ost dit que *"le jugement est un doute qui décide"*. On ne peut pas mieux dire ; le procès est le lieu d'une mise en doute avec nécessairement, in fine, une décision.

C'est pour cela que le danger d'une jurisprudence qui se verrait figée par l'intelligence artificielle est aussi prégnant. Vous serez les juges de la dématérialisation totale des procédures judiciaires, de l'open data, des analyses de plus en plus sophistiquées et rapides de vos décisions. Il vous faudra

construire une nouvelle éthique du jugement et de l'argumentation si vous ne voulez pas être réduits à n'appliquer que des barèmes ou des moyennes et perdre votre capacité créatrice.

Ensuite, n'ayez pas peur de votre subjectivité.

"Qui peut juger sans frémir sur terre ?", nous ne rendons la justice que les mains tremblantes", disait il y a quelques années le premier Président de la cour de cassation Guy Canivet reprenant les mots de Verlaine.

Notre humilité, c'est la conscience que nous avons d'être traversés, comme tout le monde, par notre subjectivité, nos préjugés, nos peurs, nos aspirations aussi. Seule la dimension collective, institutionnelle de notre travail est de nature à nous protéger de notre subjectivité, par la discussion, la confrontation à laquelle elle nous invite et à laquelle vous ne devrez jamais renoncer que vous soyez au parquet ou au siège. Le métier de juge est hélas de plus en plus un métier solitaire par les renoncements successifs à la collégialité auxquels les besoins d'efficience nous ont progressivement conduits.

Mais le juge ne peut sans cesse être renvoyé à sa responsabilité individuelle dans l'exercice de ses fonctions. La plus sûre garantie de son indépendance et de son impartialité est son inscription dans cette dimension institutionnelle et collégiale de sa fonction.

Tous les magistrats œuvrent, avec d'autres, pour rendre la justice, dans un système orchestré par une hiérarchie à la poursuite de cet objectif commun. Vous devrez veiller à vous intégrer dans ce collectif, à vous appuyer aussi sur lui, contribuer ainsi à ce qu'il vive pour faire émerger des projets innovants et confronter les points de vue.

Encore une fois, l'impartialité ne se décrète pas et ne résulte pas d'une position supérieure ; elle est *la pensée élargie* nous dit Hannah Arendt, celle qui nous permet de nous mettre à la place de l'autre. En travaillant votre posture professionnelle, entre cette position basse de l'écoute et haute de la décision, vous apprendrez à apprivoiser votre subjectivité pour mieux la mettre à distance. Vous en serez d'autant plus riches sur le plan personnel et plus solides sur le plan professionnel.

Enfin, il n'y a pas de petites querelles comme il n'y a pas de petit incendie.

J'emprunte l'expression à Amadou Hampaté Bâ. Elle conclut un petit conte malien dans lequel faute d'accepter de se déplacer pour séparer deux lézards qui se disputent le cadavre d'une mouche sur le plafond d'une chambre, les animaux de la ferme laissent les belligérants provoquer un incendie qui entraîne la mort d'une vieille dame.

La vie judiciaire est envahie de ces petites querelles qui allument de grands incendies, dans les familles, dans le voisinage, dans les copropriétés, dans les entreprises, souvent entre des personnes qui se côtoient ou se sont côtoyées personnellement ou professionnellement depuis très longtemps.

Ces petites querelles insignifiantes peuvent conduire à des conflits très importants ou des passages à l'acte très graves. Vous verrez comme elles peuvent devenir pour les justiciables de véritables poisons qui envahissent leur vie et les rigidifient dans des litiges qui ne trouvent plus d'issue. Aussi ne sous-estimez jamais ces petites querelles qu'à la longue vous pourriez être conduits à traiter avec un brin d'indifférence et de mépris ou de façon mécanique par une application désincarnée de la loi.

“La possibilité d’une larme dans l’oeil de la loi” dit Victor Hugo dans les misérables ; *“une larme dans l’oeil de la loi”*, une belle formule, romantique mais tellement juste, qui rappelle au juge son devoir d’humanité et d’humilité pour éviter de se méprendre à défaut de pouvoir toujours tout comprendre.

C’est cela que grâce aux enseignements de l’Ecole vous allez progressivement acquérir et qu’il vous faudra ensuite cultiver tout au long de votre exercice professionnel. Vous bénéficierez, comme chacun d’entre nous, d’une formation continue exceptionnelle qui vous accompagnera toute votre vie de magistrat.

Restez donc ouverts au monde et larges d’esprit, c’est tout ce qui compte.

*

*

*